

## PV du Conseil d'établissement du Jeudi 20 juin 2024

<b>1. Approbation du procès-verbal du C.E. du mardi 28 mai 2024</b> .....	2
<b>2. Vie de l'établissement / Pédagogie</b> .....	2
2a. Évolution du règlement intérieur du LJR sur l'usage des téléphones portables pour tous les élèves et sur l'accès aux espaces sportifs extérieurs pour les élèves du lycée .....	2
2b. Horaires d'ouverture de l'école maternelle et de l'école élémentaire .....	6
2c. Validation du Schutzkonzept pour la rentrée 2024-2025 au primaire .....	6
2d. Calendrier 2024-2025 (rentrée des élèves et dates déjà connues).....	6
2e. Plan de prévention et sensibilisation au LJR pour l'année 2024-2025 .....	6
2f. Projets pédagogiques pour l'année 2024-2025 .....	7
<b>3. Vie de l'établissement / Finances</b> .....	7
3a. Présentation du BR1 (budget rectificatif) du BI 2024 (budget initial) .....	7
3b. Tarifs pour le dispositif « école ouverte » .....	7
3c. Tarifs pour la restauration à Giesing.....	8
3d. Renouvellement des marchés : nettoyage et restauration.....	8
3e. Projets de voyages scolaires pour l'année scolaire 2024-2025 et bilans financiers année 2023-2024 .....	8
3f. Dons pour information .....	9
<b>4. Vie de l'établissement / Divers</b> .....	9
4a. Retour sur les 70 ans.....	9
4b. Point sur toute la campagne de presse et promotion du LJR 2023-2024 .....	9
4c. Point RGPD .....	9
4d. Les grandes actions pédagogiques de l'année 2023-2024 (JIJ, Jeux de la ZECO, EFE3D, concours de discours...) .....	10
4e. Point Agora Monde.....	10
<b>5. Questions diverses</b> .....	11

Ouverture de séance par le Président du Conseil d'établissement à 18h05.

Le Conseil d'Établissement est présidé par le Proviseur. Le secrétaire adjoint de séance est Mathilde VERMERSCH, représentante des parents. Présents et excusés : Voir la feuille d'émargement ci-jointe. Le quorum est atteint et on dénombre 15 votants.

### 1. Approbation du procès-verbal du C.E. du mardi 28 mai 2024

Pour le retrouver, [CLIQUEZ ICI POUR LE RETROUVER](#)

**Vote sur le PV du CE du mardi 28 mai 2024:**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 15**

### 2. Vie de l'établissement / Pédagogie

#### 2a. Évolution du règlement intérieur du LJR sur l'usage des téléphones portables pour tous les élèves et sur l'accès aux espaces sportifs extérieurs pour les élèves du lycée

Le proviseur rappelle le cadre juridique en France et en Allemagne. Il indique que ces évolutions ont été discutées également avec les élèves en CVC et CVL. Il rappelle le RI actuel et indique que la partie en vert ci-dessous est à remplacer par le texte qui s'intitule « **Proposition de modification** »

#### II. Organisation de la vie scolaire des élèves.

1) Assiduité et ponctualité

2) Droits et obligations des élèves

3) Comportement et incivilités

*Les incivilités ne seront en aucun cas et en aucun lieu tolérées. La tenue vestimentaire est décente. Les choix personnels s'expriment sans ostentation. Chaque membre de la communauté scolaire adopte une attitude conforme à la bonne conduite, à la vie en collectivité et au respect de l'autre. La vie affective ne s'affiche pas. Pour les élèves, le téléphone portable est toléré dans l'établissement dans la cour ainsi que dans le foyer des lycéens, mais doit être obligatoirement éteint et rangé à l'entrée dans les bâtiments. Dans le cas contraire, il sera confisqué et sera rendu uniquement aux responsables légaux par la vie scolaire.*

## Proposition de modification

La partie écrite en vert dans le paragraphe II. 3) est supprimée et elle est remplacée par le texte suivant :

*L'utilisation de téléphones mobiles, de montres connectées, de casques, d'écouteurs, de consoles de jeux, de tablettes numériques ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est, sauf pour des usages pédagogiques sous la responsabilité de l'enseignant, interdite sur les deux campus du LJR (École, Collège, Lycée), et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs **et sorties scolaires**).*

*Les élèves doivent éteindre et ranger leur téléphone et tout autre outil numérique en entrant dans l'établissement.*

### **Exceptions et précisions**

*L'utilisation pédagogique d'un outil numérique personnel dans le cadre d'un cours doit être explicitement autorisé par le professeur en charge de la classe. Une fois l'activité pédagogique terminée, l'outil numérique personnel doit être coupé sous la supervision du professeur qui en a donné l'autorisation à des fins pédagogiques.*

*En dehors de cette exception, le portable demeure donc interdit pour tous les élèves (écoliers, collégiens, lycéens) sur les deux campus du LJR.*

### **Cas spécifique des élèves scolarisés au LJR présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant**

*Ces élèves sont autorisés à avoir recours à des dispositifs médicaux associant un équipement de communication (par exemple des appareils permettant aux enfants diabétiques de gérer leur taux de glycémie). Les usages de ces matériels seront définis dans le cadre des dispositifs existants : projet personnalisé de scolarisation (PPS), projet d'aide individualisé (PAI).*

*La méconnaissance des règles fixées en application du présent article peut entraîner la confiscation de l'appareil par un personnel de direction, d'enseignement, d'éducation ou de surveillance.*

### **Modalité de confiscation et de restitution**

*Avant toute remise de l'outil numérique à l'adulte, l'élève doit impérativement l'éteindre. L'adulte qui récupère le téléphone doit s'assurer que l'outil numérique est éteint.*

*Tout téléphone (ou appareil numérique) confisqué doit être restitué soit à l'élève lui-même, soit à l'un de ses responsables légaux.*

*L'appareil confisqué sera déposé au bureau du conseiller principal d'éducation ou du personnel de direction. Un courrier, précisant la punition et les modalités de retrait, sera adressé aux responsables légaux de l'élève.*

***La confiscation du téléphone mobile d'un élève ne doit pas se poursuivre au-delà de la fin des activités d'enseignement de la journée.***

***Droit à l'image*** : il est interdit de fixer, de filmer ou d'enregistrer l'image ou les propos d'une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal pour les mineurs. De même, il est interdit de diffuser l'image ou les propos d'une personne sans son consentement ou celui du représentant légal, quel que soit le procédé utilisé (téléphone, appareil photo, réseaux sociaux, internet, blogs...)

### **Responsabilité du LJR**

*Le LJR ne pourra être tenu responsable de la perte ou du vol des effets personnels, quels qu'ils soient, des élèves. Cela inclus également tout type d'outil numérique.*

Le proviseur indique que de nombreuses actions de sensibilisation seront faites auprès des élèves pour leur faire comprendre les raisons de cette évolution. La vie scolaire et tous les personnels du LJR seront sollicités pour faire appliquer ces nouvelles règles. Dans un premier temps, si les élèves contreviennent aux nouvelles dispositions, les réponses seront pédagogiques, mais elles évolueront vers des punitions et sanctions si nécessaire.

Il y a un risque que les élèves sortent plus fréquemment du LJR pour utiliser leur téléphone à l'extérieur. La vie scolaire sera attentive et de nouveaux jeux seront également achetés pour inciter les élèves à jouer dans la cour ou en salle d'étude

**Vote sur cette première modification du RI :**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**POUR : 14**

**Modification 2**

Dans l'article V.2. il est ajouté, dans la partie punitions scolaires, la confiscation du téléphone portable (en rouge dans le texte ci-dessous)

V - Mesures éducatives et disciplinaires

1) Principes généraux

2) Punitions scolaires

[...]

Liste des punitions scolaires :

- Réprimande orale.

- Observation écrite dans le carnet de correspondance ou par la messagerie de l'Espace Numérique de Travail.

- Devoir supplémentaire (avec ou sans retenue)

- Retenue. Toute retenue fait l'objet d'une information écrite dans le carnet de correspondance ou par courrier au responsable légal de l'élève.

- **Confiscation du téléphone portable ou de tout outil numérique personnel**

- Exclusion ponctuelle d'un cours. Toute exclusion d'un cours donne lieu à un rapport écrit rédigé immédiatement par le professeur et transmis à la direction

**Vote sur cette modification n°2 du RI :**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**POUR : 14**

### Modification 3

Elle porte sur les modalités de déplacement des élèves du lycée pour se rendre sur les installations sportives. Dans l'article

#### **VI - Dispositions particulières à l'Éducation Physique et Sportive, alinéa 2) Trajet jusqu'aux installations sportives.**

Il est écrit : « Pour les collégiens, le déplacement jusqu'aux installations sportives est obligatoirement encadré par les professeurs au départ de l'établissement. Les lycéens se rendent directement sur les installations sportives en début de demi-journée après autorisation écrite pour les élèves mineurs. »

Remplacé par : « Pour tous les élèves du collège et du lycée, le déplacement jusqu'aux installations sportives est obligatoirement encadré par les professeurs à l'aller (du lycée vers les installations sportives) comme au retour (des installations sportives vers le lycée). Pour les seuls lycéens (à partir de la seconde), des modalités ponctuelles peuvent être mises en place pour permettre à un groupe ou une classe de rejoindre directement les installations sportives ou de rentrer directement à son domicile après les cours selon les EDT. Dans ce cas, un formulaire spécifique sera adressé aux familles par le professeur en charge des cours.

#### **Vote sur cette modification n°3 du RI :**

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 15**

### Modification 4

Elle porte sur la salle des sacs. Suppression dans « **I - Régime des entrées et des sorties de l'Etablissement** » / **3) Mouvements des élèves** de la partie : « Salle des sacs : l'accès à la salle des casiers est autorisé à partir de 07h40. Elle est équipée d'un système de vidéosurveillance. La circulation y est possible pendant les interclasses, les récréations et la pause de déjeuner. Cette salle n'est pas un lieu de rassemblement ».

#### **Vote sur cette modification n°4 du RI :**

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 15**

### Modification 5

Elle porte sur les casiers. Suppression dans « **IV - Sécurité des biens et des personnes dans l'Etablissement** » / **1) Respect des locaux et du matériel** de la partie : « Des casiers gérés par le Foyer Coopératif sont à leur disposition moyennant une cotisation annuelle. **Des casiers sont mis prioritairement à disposition des élèves du collège.** Si des objets appartenant aux élèves venaient à disparaître, la responsabilité de l'Etablissement ne saurait être engagée. Il leur est conseillé d'inscrire leur nom et classe sur les livres et vêtements. ».

#### **Vote sur cette modification n°5 du RI :**

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 15**

## 2b. Horaires d'ouverture de l'école maternelle et de l'école élémentaire

Comme cela a été étudié et adopté en conseil d'école, il est proposé d'avancer le début des cours le matin pour permettre aux élèves de bénéficier d'une pause méridienne plus longue.

Proposition retenue par conseil d'école : ouverture à 7h55, début des cours à 8h05, fin des cours à 14h10.

**Vote sur les nouveaux horaires au 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2024-2025 :**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**POUR : 14**

## 2c. Validation du Schutzkonzept pour la rentrée 2024-2025 au primaire

Le proviseur rappelle que ce document a été travaillé avec les équipes de la maternelle du LJR à différents moments de l'année scolaire 2023/2024 : 22.11.2023 / 12.12.2023 / 16.01.2024 et le 22.03.24. Il ajoute que le document a été également approuvé par la ville de Munich. Pour information, ce document sera également traduit en français.

Pour le retrouver dans son intégralité : [CLIQUEZ ICI](#)

Pas de question particulière.

**Vote sur la validation du Schutzkonzept :**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 15**

## 2d. Calendrier 2024-2025 (rentrée des élèves et dates déjà connues)

Le proviseur adjoint présente le calendrier de rentrée des élèves et des personnels et précise également les événements connus.

## 2e. Plan de prévention et sensibilisation au LJR pour l'année 2024-2025

Le plan de prévention annuel est présenté aux membres du CE. Il s'appuie sur le retour du plan de prévention de cette année, sur les attentes des élèves et des familles. Le proviseur remercie à cette occasion l'implication des personnels dans l'élaboration de ce plan, notamment les deux infirmières du LJR.

**Vote sur le plan de prévention :**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 15**

## 2f. Projets pédagogiques pour l'année 2024-2025

Pour information, le proviseur présente les différentes actions prévues au LJR à la rentrée prochaine.

Comme tous les ans, les actions sont très nombreuses et le proviseur remercie au nom de toute l'équipe de direction les professeurs et personnels pour leur engagement. Il remercie également les parents, qui organisent aussi de nombreux projets (marché de Noël, Flohmarkt...). C'est un établissement particulièrement dynamique qui offre de nombreuses possibilités aux élèves et tous les acteurs ne peuvent que s'en réjouir.

### 3. Vie de l'établissement / Finances

#### 3a. Présentation du BR1 (budget rectificatif) du BI 2024 (budget initial)

Le secrétaire général du LJR indique que le budget rectificatif 1 fait l'objet d'un dialogue de gestion avec les services centraux et a été validé dernièrement. Il fait ensuite un point sur les recettes et dépenses.

##### Sur la partie recettes

Ce BR1 prend en compte la diminution des effectifs constatée depuis janvier 2024 par rapport au nombre d'élèves retenus dans la construction du budget initial 2024. Le nombre d'élèves pris en compte était de 1260 élèves contre 1211 élèves à l'heure actuelle.

Cette diminution implique une prévision de diminution de recettes de 226 371€.

Les recettes liées à la facturation des frais de demi-pension sont prévues à la hausse du fait de l'augmentation des prix: + 155 496€, pas d'impact pour l'établissement car le prestataire facture davantage.

##### Sur la partie dépenses

Ajustement des prévisions de dépenses en personnel suite à l'augmentation du plafond d'emploi au 1er septembre 2023 du lycée Jean Renoir et de ses établissements rattachés et prise en compte des revalorisations salariales au 1er janvier 2024 :

- LFA de Hambourg : prévision de masse salariale de 83 500€ (+ 39 100€)
- École élémentaire de Stuttgart : prévision de masse salariale de 308 500 € (+96 500€)
- LFA de Sarrebruck : prévision de masse salariale de 825 510 € (+51 10€)
- École franco-allemande de Fribourg : prévision de masse salariale de 178 960 € (+59 960 €)
- Lycée Jean Renoir : prévision de masse salariale de 7 550 000 € (+ 400 000€)

Ajustement des dépenses de fonctionnement pour les dépenses de restauration en lien avec l'appel d'offre en cours, ajustement sur les dépenses de transport d'élèves et la viabilisation.

#### 3b. Tarifs pour le dispositif « école ouverte »

Le lycée souhaite organiser dans le cadre du dispositif "école ouverte" un stage de langue pour les nouveaux arrivants à l'école du lundi 26 août au jeudi 29 août 2024. 10 élèves sont pourtant l'instant intéressés.

Le prix du stage est fixé à 250 € maximum sous réserve du nombre de participants.

##### Vote sur les tarifs école ouverte :

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**POUR : 12**

### 3c. Tarifs pour la restauration à Giesing

Le secrétaire général rappelle que les tarifs fixés pour l'heure sont de : 890 € pour le tarif DP4 jours et 1 110 € pour le tarif DP5 jours.

Les offres des entreprises candidates à l'appel d'offres seront connues ce mercredi 19 juin. Un ajustement éventuel sera proposé en séance. Suite à l'adoption du **calendrier scolaire 2024-2025, nous enregistrons :**

- 180 jours de fonctionnement pour la demi-pension 5 jours avec une offre de repas à 6,90€ = **1 242 €**
- 144 jours de fonctionnement pour la demi-pension 4 jours avec une offre de repas à 6,90€ = **993,60 €**

#### Vote sur les tarifs de la restauration à Giesing :

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 15**

### 3d. Renouvellement des marchés : nettoyage et restauration

Le secrétaire général précise pour information le calendrier des appels d'offres en cours. L'un concerne la restauration, l'autre le nettoyage.

#### Concernant la restauration, voici le calendrier :

- 1 entreprise a téléchargé les documents constitutifs de l'appel d'offre
- Date limite de dépôt des offres : 17 juin 2024
- Évaluation des offres par le secrétariat général : le 19 juin 2024
- Présentation et audition des entreprises candidates : mardi 25 juin 2024
- Évaluation et choix du candidat puis notification de la décision

#### Concernant le marché de nettoyage :

- Publication de l'appel d'offre depuis le 07 juin 2024
- Procédure de consultation pour un choix de l'entreprise fin août 2024 (visite des locaux le 20 juin 2024 ; date limite pour adresser les questions : 03 juillet; date limite de dépôt des offres: 23 août; 28 août: audition des entreprises, choix du fournisseur: 30 août 2024)

Le secrétaire général précise également que le suivi de ces dossiers se fait en lien étroit avec les services de l'AEFE qui accompagnent et conseillent le LJR à chaque fois que c'est nécessaire.

### 3e. Projets de voyages scolaires pour l'année scolaire 2024-2025 et bilans financiers année 2023-2024

Le tableau des sorties et des voyages scolaires est présenté par le secrétaire général.

#### Vote sur le budget des voyages 2024-2025 :

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 15**

### 3f. Dons pour information

Le secrétaire général propose deux dons :

- Don de 800 € de la part la coopérative pour les classes de CM2 : 200 € x 4 classes
- Don pour la caisse de solidarité de la part de la coopérative scolaire de 1 541,05 €

#### Vote sur les deux dons

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 15**

## 4. Vie de l'établissement / Divers

### 4a. Retour sur les 70 ans

Le proviseur revient sur les 70 ans du LJR et les différents événements festifs liés à cet anniversaire qui fut une réussite grâce à l'implication remarquable et exemplaire des personnels.

Du 29 avril au 3 mai, le lycée a vécu au rythme de conférences, projets divers, ateliers à destination des élèves et de la communauté scolaire pour fêter ses 70 ans. Ce fut une semaine d'une richesse exceptionnelle qui laissera sans aucun doute de très nombreux souvenirs à toutes les générations d'élèves.

Comme rappelé par le proviseur durant la soirée du 3 mai, au LJR, ce sont des décennies d'éducation au service la réussite des élèves, de l'approfondissement des liens entre la France et la Bavière et du renforcement continu de l'amitié franco-allemande. Ce sont aussi des décennies de réussite scolaire pour des centaines d'élèves grandissant dans un environnement biculturel et plurilingue. Un environnement dans lequel ils s'enrichissent des valeurs démocratiques européennes de tolérance, de liberté d'expression et de respect de l'autre. Des élèves, qui à la fin de leur parcours, peuvent avoir la certitude, fort de leur formation humaniste, qu'ils seront de futurs citoyens engagés pour bâtir l'Europe de demain.

### 4b. Point sur toute la campagne de presse et promotion du LJR 2023-2024

De nombreuses actions de promotion du LJR ont été conduites tout au long de l'année. Il convient de se référer au document présenté en séance et accessible en ligne pour prendre connaissance des très nombreuses actions. Lien direct vers le document : [CLIQUEZ ICI](#)

### 4c. Point RGPD

Le proviseur rappelle que le LJR poursuit son travail relatif au RGPD. Entré en vigueur le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) constitue le nouveau cadre européen concernant le traitement et la protection des données à caractère personnel dont le but est d'harmoniser le panorama juridique européen en matière de protection des données personnelles afin de renforcer les droits des personnes et de responsabiliser les acteurs traitant les données personnelles.

Depuis le 18 juin 2019, date de la première réunion de travail sur ce sujet, le DPO de l'AEFE et le LJR se retrouvent régulièrement pour faire le point sur l'avancée de la mise en conformité de l'établissement au regard du RGPD.

À ce jour, 16 réunions ont eu lieu et les travaux de mises en conformité se poursuivent.

Le proviseur indique également qu'un Audit RGPD a été conduit par les services centraux de l'AEFE au LJR les 13-14 et 15 mars 2024. L'audit a été mené avec une échelle établissant des niveaux de maturité. Le niveau attendu pour fin 2024 est de 3. Il ressort de l'audit réalisé au Lycée Jean Renoir de Munich, que celui-ci atteint une maturité de 2,4, quand le résultat pour les services centraux est de 1,81. Le niveau de maturité peut rapidement progresser avec la nomination d'un responsable informatique.

#### 4d. Les grandes actions pédagogiques de l'année 2023-2024 (JIJ, Jeux de la ZECO, EFE3D, concours de discours...)

L'investissement et l'implication de tous les personnels ont permis une fois encore la réalisation de très nombreux projets pour les élèves de tous les niveaux du LJR.

Pour ne citer que quelques actions :

- Petits champions de la lecture à Varsovie (2 participants du LJR)
- Concours de discours à Düsseldorf (CM2/4ème et seconde). Dans la catégorie 4ème : Quatrième place : un élève du Lycée français Jean Renoir de Munich ; Cinquième place : un élève du Lycée français Jean Renoir de Munich. Dans la catégorie 2nde : Troisième place : une élève du Lycée français Jean Renoir de Munich
- Concours de Kamishibai en maternelle et en FLSco
- Olympiades de Mathématiques 1ères : Emilie B., classée 1ère de la ZECO pour la catégorie individuelle.
- 2<sup>e</sup> aux JIJ à Athènes pour les élèves de 2<sup>o</sup>
- 1<sup>er</sup> aux jeux sportifs de la ZECO à Zurich pour les élèves de 4e
- 2 boursières France Excellence Major (Sofia G. de la S. N. et Nina M.)
- Labélisation EFE3D de niveau 3 pour la période 2024-2028

#### 4e. Point Agora Monde

Le proviseur adjoint fait un point sur AGORA MONDE. Il rappelle que ce sont trois programmes

- Une plateforme destinée à l'orientation (application téléchargeable sur IOS et Android)
- Des échanges scolaires en 2de via le programme ADN-AEFE, basé sur la réciprocité
- ADN Demain durable (en 3ème) et ADN Demain Durable Junior (CM1/CM2)

##### Bilan 2023-2024 des échanges ADN-AEFE:

20 candidatures, 14 élèves retenus par la commission de sélection, 13 élèves ont effectivement trouvé un binôme quelque part dans le monde, soit au 1er ou au 2d tour d'algorithme ADN AEFÉ, soit au 3ème tour, via le forum ADN-AEFÉ de la plateforme Agora Monde : Shangai, Bruxelles, Malaga, Le Caire, Barcelone, Rabat, Londres, Ho Chi Minh, Riga, San Jose.

8 échanges en mode DUO (les élèves vivent chez l'un puis chez l'autre), 5 échanges en mode SOLO (les élèves "échanget leurs parents") entre 5 et 7 semaines. Les échanges s'échelonnent entre février et juin d'une année scolaire.

Perspective 2024-2025 : compte tenu de la capacité d'accueil des classes de 2des en 2024-2025, le lycée proposera uniquement des échanges en mode SOLO.

Semaine ADN Demain Durable du 20 au 24 mai 2024 :

Retrouver les rediffusions des nombreuses visioconférences mondiales (dont [l'intervention de Madame la Directrice générale de l'AEFE](#) ou une table ronde junior animée par le Proviseur adjoint avec Oumou Hawa Diallo, activiste guinéenne pour le climat et des CM1/CM2 du Liban, d'Algérie, de Madagascar, du Ghana) en [cliquant ici](#).

## 5. Questions diverses

### Personnels

- **Est-ce que le contrat de rénovation du gymnase reste le même du fait de la démission de l'architecte. Est-ce que cela va induire des coûts supplémentaires ; qu'en est-il de la subvention de la Bavière ?**

L'Agence suit de très près cette situation et tout est fait pour que les budgets soient maintenus. Pour la subvention de la Bavière, là aussi, le dossier est suivi par le LJR et nous répondons à toutes les questions que posent la Regierung.

- **Concernant la restauration de Sendling, Dussmann va-t-il être reconduit ? Si oui, la commission cantine peut-elle faire en sorte que la qualité soit de nouveau meilleure, en comparaison des derniers mois où la baisse d'implication est largement ressentie par les personnels et les élèves (trop de pâtes, trop de répétition dans les repas, pas de dessert autre que des yaourts de mauvaise qualité)...**

Sur le site de Sendling, le prestataire reste le même pour l'année scolaire 2024-2025. Un nouvel appel d'offre aura lieu durant l'année scolaire 2024-2025 pour la rentrée suivante. Une commission cantine sera mise en place à l'image de celle de Giesing.

- **Où en est l'appel d'offre pour le primaire ? Y aura-t-il une différenciation du tarif des repas entre les élèves du primaire et ceux de la maternelle (qui mangent beaucoup moins car plus petits).**

Question répondue en séance pour l'appel d'offre. Pour les prix, pas de différenciation prévue.

- **Les enseignants du premier degré demandent s'il serait possible de réévaluer le budget pédagogique attribué aux classes dans le budget 2025 ? Les raisons sont les suivantes : Le nombre d'élèves par classe a augmenté en raison des différentes fermetures de classe. Le nombre d'élèves par classe est différent selon les niveaux, nous demandons donc une évaluation du budget au prorata du nombre d'élèves. Comme dans tous les secteurs, les prix ont augmenté. Un exemple de prix : un bâton de colle en 2022 coûtait 1.17€ HT et coûte maintenant 1.37€ HT, soit une augmentation de 17%.**

Il n'y aura pas d'augmentation de budget systématique. Si des questions ponctuelles se posent, cela sera à voir au cas par cas avec le secrétaire général.

- Les enseignants allemands aimeraient que les heures de concertation et de présence aux réunions leur soient attribuées en fonction des classes et indépendamment du fait qu'ils soient à plein temps ou non. Il est en effet difficile, pour un personnel qui assure 20 heures d'enseignement, de partager son temps de façon à suivre efficacement les projets de l'école et de la classe et à assurer le suivi des élèves. La proposition de n'assister, le cas échéant qu'à une réunion sur 2 n'est pas satisfaisante.

Les enseignants doivent réaliser les concertations dans le cadre de leur travail. Ces concertations sont en lien avec les classes qu'ils ont en responsabilité. Il n'est pas question d'assister à une réunion sur deux. Il convient de se réunir régulièrement pour assurer le suivi des élèves.

### Parents

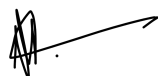
RAS

### Élèves

RAS

Monsieur le Proviseur clôt la séance à 19h58.

Madame Mathilde VERMERSCH



Représentante des parents

Monsieur Alain HOUILLE



Proviseur

